

## Recrutement formations sportives labellisées Ski ou Montagne

### Rappel sur la compatibilité des différentes filières

La formation Ski est compatible avec les bacs GT et bacs professionnels (MELEC et MRC)  
Les formations Montagne sont compatibles uniquement avec les bacs GT

## PREMIERE PHASE

(Inscription obligatoire auprès du secrétariat du lycée avant le 14 février)

**Vendredi 14 février 2020 (matinée) :** RV à 9h sur le parking de la station de la Colmiane  
Forfait (7 €) et matériel de ski alpin à la charge des familles  
Casque de ski alpin obligatoire (norme EN1077 classe B autorisée)

### Test de ski alpin

Descente libre sur piste damée dans lequel le candidat doit démontrer :

- la maîtrise de sa vitesse et de sa sécurité sur le domaine skiable
- la maîtrise des petits virages type virage de slalom
- la maîtrise de grandes courbes types virages de géant

Conditions d'exemption de la mise en situation : attestation de niveau ESF ou points FFS

**Vendredi 14 février 2020 (après-midi) :** RV à 13h30 à l'accueil du lycée pour la présentation en détail :

- le mot du proviseur
- la visite du lycée
- la présentation des formations sportives

### Remise du dossier de candidature constitué de :

- La fiche de candidature
- La fiche de positionnement du candidat
- la photocopie des 3 bulletins scolaires de quatrième + ceux des deux premiers trimestres de troisième
- une lettre de motivation
- tous documents utiles attestant d'un niveau dans une discipline de montagne
- un certificat médical d'aptitude aux sports de montagne (dont ski et course en montagne)
- Une enveloppe timbrée au format A4 à l'adresse de la famille

**Attention ! Ce dossier est à remettre au lycée au plus tard le 13 mai 2020**

## SECONDE PHASE

**Mercredi 13 Mai (matinée) :** Rendez-Vous à 10h au lycée pour la mise en situation trail

Matériel de marche / course en montagne :  
Boisson et encas

Tenue adaptée à la météo du jour à 900 m d'altitude (regarder la météo la veille !)

Tenue de rechange

Le certificat médical demandé dans le dossier doit obligatoirement nous avoir été fourni.

**Mise en situation de marche/ course,**  
en tout terrain avec franchissement d'obstacle  
(parfois verticaux).

**48 élèves** seront retenus pour la **voie générale et technologique** (24 élèves en ski et 24 en montagne)  
**16 élèves maximum** seront retenus pour la **voie professionnelle** (répartis sur les deux filières MELEC et MRC)